



Formation des représentants du personnel

Formation des membres élus au CSE et qui composent la commission formation dans les entreprises de plus de 300 salariés

1 jour (7h00) | ★★★★★ 4,6/5 | DT-COMFORM | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Formations Compétences Métier > Droit du travail et relations sociales > Formation des représentants du personnel

Contenu mis à jour le 13/10/2023. Document téléchargé le 23/05/2024.

Objectifs de formation

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Analyser le droit de la formation professionnelle et identifier les différentes parties prenantes impliquées dans le processus
- Décrire les opportunités offertes par le Compte Personnel de Formation
- Enumérer les différents dispositifs de développement des compétences et expliquer leurs objectifs et leur fonctionnement
- Evaluer les besoins de formation des salariés et proposer des solutions adaptées
- Accompagner les salariés dans leur projet professionnel en utilisant des outils adaptés
- Analyser les besoins de formation des salariés et faciliter leur expression
- Préparer les consultations du CSE en plénière sur les questions de formation professionnelle
- Etudier les spécificités de l'emploi et du travail pour les jeunes et les personnes en situation de handicap et proposer des solutions adaptées à leur situation
- Evaluer les dispositifs de formation professionnelle existants et proposer des solutions pour les améliorer.

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Formation délivrée en présentiel ou distanciel* (blended-learning, e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance).

Le formateur alterne entre méthode** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation).

Variables suivant les formations, les moyens pédagogiques mis en oeuvre sont :

- Ordinateurs Mac ou PC (sauf pour certains cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel)
- Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne
- Supports de cours et exercices

En cas de formation intra sur site externe à M2i, le client s'assure et s'engage également à avoir toutes les ressources matérielles pédagogiques nécessaires (équipements informatiques...) au bon déroulement de l'action de formation visée conformément aux prérequis indiqués dans le programme de formation communiqué.

* nous consulter pour la faisabilité en distanciel

** ratio variable selon le cours suivi
m2i@formation.fr | client@m2i@formation.fr | 01 44 53 36 00 (Prix d'un appel local)

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Membres de la Commission Formation du CSE, responsables et collaborateurs RH, managers en lien avec les représentants du personnel des entreprises.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1) Avant la formation

- Questionnaire de positionnement pour identifier ses propres axes de progrès

2) Pendant la formation

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation du cadre de la formation
- Contextualisation des objectifs et des enjeux
- Rappels : la Commission Formation au sein du CSE
- Emergence des représentations des participants
- Ajustement du contenu du programme de la formation si besoin

Le droit de la formation professionnelle

- Saisir les logiques du droit de la formation professionnelle et le fonctionnement des parties prenantes (OPCA devenu OPCO) après :
 - La loi du 5 mars 2014
 - La loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018
- Compte Personnel Formation pour les salariés
 - Comprendre les opportunités
 - Pouvoir les expliquer
 - Le plan de développement des compétences (ex-plan de formation)

Orienter un collègue vers son projet professionnel

- CPF
- CEP
- Bilan de compétences
- VAE
- CPF transition professionnelle
- Pro-A
- POE ou POEC
- Faciliter l'expression des salariés sur leurs besoins de formation

- Préparer les consultations du CSE en plénière

Situations spécifiques

- Etudier les problèmes spécifiques d'emploi et de travail
 - Pour les jeunes
 - Pour les personnes en situation de handicap

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- *Autodiagnostic*
- *Mises en situation basées sur des cas concrets proposés par les stagiaires*
- *Exercices d'entraînement : quiz-étude de cas : proposer des formations en fonction du plan de développement des compétences*
- *Atelier collectif : analyse de scénarii, mise en situation*
- *Brainstorming en sous-groupe*
- *Débriefing sur les comportements mis en oeuvre : analyse de pratique*
- *Plan d'action : rédiger son plan d'action personnalisé (PAP), objectifs et actions concrètes*

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Evaluation formative (quiz permettant de valider les compétences acquises)
- Bilan oral et évaluation à chaud

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

Le groupe M2i s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Les détails de l'accueil des personnes en situation de handicap sont consultables sur la page Accueil et Handicap.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les formations M2i sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.